PROCLAMATION

Du 21 Floréal, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

LE COMITÉ
DE SALUT PUBLIC
AUX AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES,
ET A TOUS LES CITOYENS,

INFORMÉ qu'il circule de fausses lettres écrites en son nom;

Que ces lettres, évidemment dictées par les ennemis les plus déclarés de la République, pourraient avoir des conséquences fâcheuses si elles pouvaient obtenir la moindre confiance;

Que quoiqu'elles ne soient pas revêtues des formes qui accompagnent toujours les véritables dépêches du comité, elles ne tendent pas moins à compromettre, soit le comité en masse, soit en particulier ceux de ses membres dont on suppose faussement les signatures;

Que par une suite des mêmes manœuvres, les malveillans se sont répandus ce matin dans diverses sections, où ils ont ordonné verbalement et au nom du comité de salut public, la suspension jusqu'à nouvel ordre de la distribution du pain au peuple,

Prévient les autorités constituées et tous les fonctionnaires publics, civils et militaires, de se tenir en garde contre les manœuvres des mal-

veillans ; de ne reconnaître comme lettres ou arrêtés du comité, que les actes revêtus des formes ordinaires, et de n'obtempérer à aucun ordre verbal qui pourrait leur être donné en son nom.

Tous porteurs d'ordre verbal, ou de lettres et arrêtés non revêtus des formes usitées, devront être provisoirement mis en état d'arrestation ; sauf au comité, sur le compte qui lui en sera rendu, à prendre à leur égard tel parti qu'il appartiendra.

La présente proclamation sera de suite imprimée, publiée et placardée dans toute l'étendue de la commune de Paris, et insérée aux bulletins de correspondance et des lois, pour être envoyée à toutes les autorités constituées de la République.

Signé à la minute, CAMBACÉRÈS, *président ;* LAPORTE, RABAUT, J. P. LACOMBE (du Tarn), ROUX, DEFERMON, F. AUBRY, FOURCROY, TREILHARD, MERLIN (de Douai).

Pour expédition conforme :

Signé, CAMBACÉRÈS, *président ;* RABAUT, *secrétaire.*

Certifié Conforme :

Les membres de l'Agence de l'envoi des Lois,

Signé, *Chaube*, *Dumond.*

Certifié conforme à l'exemplaire envoyé par l'agence de l'envoi des Lois aux administrateurs du district d

---

AU PUY, de l'Imprimerie de J. B. LACOMBE et Comp^e^
Imprim., de l'adm. du Départ. de Haute-Loire.

